

| | |
|--|--|
| Objectifs | Donner aux stagiaires les connaissances indispensables à l'exercice de leurs nouvelles fonctions dans un service de sécurité incendie |
| Public | Être ou avoir été homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires et titulaire de la formation initiale correspondante, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins-pompiers de la marine nationale depuis moins de 3 ans |
| Prérequis | <ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale des sapeurs-pompiers selon arrêté du 02 mai 2005 • AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans, PSE1 ou SST en cours de validité • Aptitude médicale (-3mois) • Electrocardiogramme pour les personnes de plus de 45 ans |
| Durée | 6 jours soit 43,5 heures |
| Date – Planning – Délai d'accessibilité | Sessions tout au long de l'année – planning disponible sur le site internet au semestre – Accessible en 1 journée |
| Modalité d'accès | Financement personnel – plan de formation entreprise - Fonds FNE – POE – AIF France Travail |
| Lieu | En centre |
| Coût | Nous consulter |
| Nb participants | 1 à 12 participants |

Programme Pédagogique

Séquence 1 : Sécurité incendie (17 heures)

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désoxygénéation
- Éclairage de sécurité
- Présentation des différents moyens de secours

Séquence 2 : Installations techniques (9 heures)

- Installations électriques
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

Séquence 4 : Rôles et missions des agents de sécurité incendie (7,5 heures)

- Le service de sécurité
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux

Concrétisation des acquis (10 heures)

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

Méthodes pédagogiques

Démonstrative, interrogative, de découverte et expérimentuelle

Moyens pédagogiques

Matériels : Salle de formation, ordinateur, vidéoprojecteur, livret pédagogique, matériel pédagogique imposé par l'arrêté du 02 mai 2005

Humains : 1 formateur

Numéro du document
AF-SSIAP-01.11-R

Indice
E

Statut
BPA

Date de la version
01/07/2025

Modalités d'évaluation

Avant la formation :

- Tour de table et échange sur les pratiques et l'environnement

Après la formation :

- QCM quizzbox et pratique

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analyserons avec vous la meilleure formule de formation adaptée à votre situation. Retrouvez plus d'informations sur l'accès à la formation pour les personnes en situation d'handicap sur le site de l'AGEFIPH - Référent PSH : Christine MEROUZE (02 33 23 19 91)

Contacts

Administratif et Commercial : Maeva TYMEN

Mail : accueil@academydelaformation.com

Taux de réussite en 2024 : 100%

Taux de satisfaction 2024 : 5/5 – 100%